

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue à huis clos tel qu'autorisé temporairement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le mercredi 25 novembre 2020 à 19 heures au 111A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville.

Étaient présents : M. François Veilleux, maire de Beauceville;  
 Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;  
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;  
 Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;  
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;  
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;  
 Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;  
 Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;

Était absente : Mme Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet et maire de Saint-Victor.

Étaient aussi présents : Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Jean-Roch Veilleux constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6901-20 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

1.	<b>Ouverture de l'assemblée</b>
2.	<b>Adoption de l'ordre du jour</b>
3.	<b>Adoption du procès-verbal du conseil de la MRC Robert-Cliche</b> 3.1 Séance régulière du 14 octobre 2020
4.	<b>Administration et finances</b> 4.1 Liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés 4.2 Liste des comptes à payer 4.3 Calendrier des séances du Conseil pour 2021 4.4 Adoption du budget 2021 4.4.1 Partie 1 4.4.2 Partie 2 4.4.3 Partie 5 4.5 Avis de motion et projet de Règl. 219-20 – Quotes-parts 2021 4.6 Nomination des membres des Comités 2021 4.7 Demande d'octroi de prêts additionnels – PAU PME 4.8 PAC – MIFI 4.9 FRR – volet 1
5.	<b>Ressources humaines</b> 5.1 Embauche d'un conseiller(ère) en environnement
6.	<b>Environnement</b> 6.1 Renouvellement Entente Groupe Apts 2021
7.	<b>Aménagement du territoire</b> 7.1 Adoption Règlement 214-20 – Schéma d'aménagement et de développement révisé et ses amendements 7.2 Conformité St-Odilon – Plan d'urbanisme 384-2020 7.3 Conformité St-Joseph-des-Érables – Zonage 243-20 7.4 Conformité Tring-Jonction – Zonage 470 7.5 Conformité St-Joseph-de-Beauce – Plan d'urbanisme 615-3-20 7.6 Conformité St-Joseph-de-Beauce – Zonage 627-13-20
8.	<b>Évaluation foncière</b> 8.1 Offre de service 2021 - Servitech
9.	<b>Développement économique et social</b> 9.1 Dépôt du projet – Signature innovation
10.	<b>Correspondances</b>
11.	<b>Affaires nouvelles</b>
12.	<b>Période de questions</b>
13.	<b>Levée de la séance</b>



### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE DU 14 OCTOBRE 2020

6902-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 14 octobre 2020 soit adopté, tel que présenté.

### 4. ADMINISTRATION ET FINANCES

#### 4.1 Acceptation des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 15 octobre au 24 novembre 2020 et totalisant un montant de 417 895.79 \$;

- Étant les chèques numéros : C2000050 à C2000051
  - Paiement internet : L2000083 à L2000091
  - Fichier transfert électronique : P20000509 à P20000515
- Totalisant un montant de 276 180.66 \$**

#### Sommaire de paie

- 15 octobre 2020 – 18 214.07 \$
  - 22 octobre 2020 – 16 410.31 \$
  - 29 octobre 2020 – 57 116.23 \$
  - 05 novembre 2020 – 15 995.84 \$
  - 12 novembre 2020 – 17 692.28 \$
  - 19 novembre 2020 – 16 286.40 \$
- Totalisant un montant de 141 715.13 \$**

6903-20 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période allant du 15 octobre au 25 novembre 2020, et que la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant un montant de 417 895.79 \$, fasse partie intégrante de la présente résolution.

#### 4.2 Autorisation des comptes à payer

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 496 204.37 \$ en date du 19 novembre 2020;

6904-20 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs pour un montant de 496 204.37 \$, et que la liste des comptes à payer et déboursés fasse partie intégrante de la présente résolution.

#### 4.3 Calendrier des séances du Conseil 2021

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche doit procéder à l'adoption d'une résolution déterminant les dates, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2021;

6905-20 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le calendrier des séances régulières pour l'année 2021 tel que présenté :



20 JANVIER	10 FÉVRIER	10 MARS	14 AVRIL	12 MAI
09 JUIN	14 JUILLET	08 SEPTEMBRE	13 OCTOBRE	24 NOVEMBRE 15 DÉCEMBRE

#### 4.4 Adoption du budget 2021

##### 4.4.1 Partie 1

ATTENDU QUE Les MRC ont l'obligation d'adopter leur budget le 4<sup>e</sup> mercredi de novembre de chaque année;

ATTENDU QUE le budget doit être adopté par partie;

ATTENDU QU'une MRC a autant de parties qu'elle a de groupe de municipalités payeuses;

#### PROBLÉMATIQUE/SITUATION

Voici la représentation du budget 2021 par partie :

	Total	10 mun Partie -1-	9 mun Partie -2-	5 mun Partie -5-
<b>REVENUS</b>				
Quotes-parts	2 165 053 \$	2 033 975 \$	46 600 \$	84 477 \$
Fosses	116 000 \$	116 000 \$		
ADM générale	32 000 \$	32 000 \$		
FDT (FRR volet.2)	1 022 000 \$	1 022 000 \$		
Ressources naturelles	90 473 \$	90 473 \$		
Transport	398 664 \$	398 664 \$		
Recycle-Qc	420 000 \$	420 000 \$		
Affectation - surplus partie 5	30 000 \$			30 000 \$
Affectation - surplus GMR	280 000 \$	280 000 \$		
Réno région	20 000 \$	20 000 \$		
Rev.mat.résiduelles	977 296 \$	977 296 \$	- \$	- \$
<b>Total revenus</b>	<b>5 551 486 \$</b>	<b>5 390 407 \$</b>	<b>46 600 \$</b>	<b>114 477 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>				
Législation	191 346 \$	191 346 \$		
Administration	558 005 \$	558 005 \$		
Évaluation	435 058 \$	435 058 \$		
Incendie	63 789 \$	63 789 \$		
Transports	446 727 \$	446 727 \$		
Gestion des mat. rés.	1 939 699 \$	1 893 099 \$	46 600 \$	
Cours d'eau	62 925 \$	62 925 \$		
Gestion des fosses septiques	654 295 \$	654 295 \$		
Aménagement	240 645 \$	240 645 \$		
Inspection régionale	114 477 \$	- \$		114 477 \$
Développement régional	626 183 \$	626 183 \$		
Programmes de rénovation	77 336 \$	77 336 \$		
Loisirs & culture	141 000 \$	141 000 \$	- \$	- \$
<b>Total dépenses</b>	<b>5 551 485 \$</b>	<b>5 390 408 \$</b>	<b>46 600 \$</b>	<b>114 477 \$</b>

6906-20

SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité que la partie -1- soit adoptée avec :

Municipalités votantes (10)



Revenus : 5 390 407 \$  
 Dépenses : 5 390 407 \$

#### 4.4.2 Partie 2

6907-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la partie -2- soit adoptée avec :

Municipalités votantes (9, à l'exception de Tring-Jonction)

Revenus : 46 600 \$  
 Dépenses : 46 600 \$

#### 4.4.3 Partie 5

6908-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que la partie -5- (relatif à l'inspection régionale) soit adoptée avec :

Municipalités votantes (5: St-Alfred, St-Odilon, St-Jules, St-Victor, St-Séverin)

Revenus: 114 477 \$  
 Dépenses: 114 477 \$

#### 4.5 Avis de motion et projet de Règlement 219-20 – Quotes-parts 2021

Je soussigné, Pierre Gilbert, donne un avis de motion que lors de la séance régulière du 16 décembre 2020, ce conseil procédera à l'adoption du règlement 219-20 relatif aux quotes-parts 2020 des municipalités régionales du Comté de Robert-Cliche.

Monsieur Pierre Gilbert dépose et présente le projet de règlement 219-20.

#### 4.6 Nomination des membres des Comités 2021

6909-20 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité que la liste des comités pour 2021 soit adoptée telle que présentée :

NOM DU COMITÉ	2021
CSP – SÉCURITÉ PUBLIQUE – RÉMUNÉRÉ	M. Jonathan V. Bolduc
	M. Pierre Gilbert
	M. François Veilleux
	M. Martin Nadeau
PDZA – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – RÉMUNÉRÉ	M. Jean-Paul Cloutier
	M. Jeannot Roy
BUREAU DES DÉLÉGUÉS – RÉMUNÉRÉ	M. Jonathan V. Bolduc
	Mme Ghislaine Doyon
	M. Mario Groleau
COMITÉ DU BUDGET – RÉMUNÉRÉ	M. François Veilleux
	M. Martin Nadeau
	M. Pierre Gilbert
	M. Jonathan V. Bolduc
AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE LA CHAUDIÈRE	M. Pierre Gilbert
TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF	M. Jonathan V. Bolduc
ADMISSIBILITÉ DU TRANSPORT ADAPTÉ	Mme Ghislaine Doyon



TREMCA	M. Jonathan V. Bolduc
	M. François Veilleux
TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE C.A.	M. Jean-Roch Veilleux
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÉMUNÉRÉ	M. François Veilleux
	M. Jonathan V. Bolduc
	M. Pierre Gilbert
CONSULTATIF AGRICOLE - RÉMUNÉRÉ	Mme Ghislaine Doyon
	Mme Denise Roy
RURALITÉ – RÉMUNÉRÉ	Mme Ghislaine Doyon
	M. Jean-Paul Cloutier
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – BEAUCE NORD	M. Jean-Roch Veilleux
DESTINATION BEAUCE	Mme Ghislaine Doyon
COBARIC	M. François Veilleux
TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ROBERT-CLICHE	M. Jean-Roch Veilleux
CLD	M. François Veilleux
	M. Pierre Gilbert
	M. Jonathan V. Bolduc
SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE BEAU CERON	M. Martin Nadeau
COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE	M. Pierre Gilbert
	M. François Veilleux
	Mme Denise Roy
	M. Jonathan V. Bolduc
	M. Mario Groleau

#### 4.7 Demande d’octroi de prêts additionnels – PAU PME

ATTENDU QUE le 14 avril 2020, le Ministère de l’Économie et de l’Innovation (MEI) nous accordait une aide financière d’urgence pour favoriser l’accès à des capitaux pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le Fonds d’urgence de la MRC Robert-Cliche est utilisé entièrement pour aider nos entreprises en crise de liquidité;

ATTENDU QUE plusieurs entreprises de tous les secteurs d’activités économiques connaissent des problématiques financières ou opérationnelles en lien avec la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE, depuis le 30 septembre 2020 plusieurs entreprises ont dû cesser en totalité leurs activités parce qu’elles sont situées en zone en alerte maximale (zones rouges sont admissibles au volet AERAM);

ATTENDU QUE le comité d’investissement du Fonds d’urgence, lors de la tenue de la rencontre du 17 novembre 2020, recommande de déposer une demande d’octroi de prêts additionnels à la MRC;

6910-20

SUR PROPOSITION de M. Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l’unanimité que la MRC Robert-Cliche demande au MEI un Fonds additionnel de 500 000 \$ pour réaliser des projets à venir et relancer notre économie.

#### 4.8 PROGRAMME D’APPUI AUX COLLECTIVITÉS DU MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L’INTÉGRATION - DÉPÔT D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L’ÉLABORATION D’UN PLAN D’ACTION TERRITORIAL (PAC – MIFI)

ATTENDU QUE le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) a lancé le Programme d’appui aux collectivités (PAC) en remplacement du Programme Mobilité-Diversité pour les MRC;

ATTENDU QUE par ce nouveau programme le MIFI vise à renforcer le leadership des organisations municipales en matière d’établissement durable des personnes



immigrantes;

ATTENDU QUE ce programme offre un soutien financier aux MRC qui s'engagent dans une démarche d'élaboration de plan d'action et permet un financement de transition pour assurer la continuité des actions débutées pour éviter une coupure de services;

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse-emploi travaille à la mise en place de structures d'accueil et d'intégration municipales et que La Beauce Embauche poursuit ses actions d'attraction;

ATTENDU QUE les MRC de La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et Beauce-Sartigan collaborent déjà sur le dossier de l'attraction, la rétention et à l'établissement durable des personnes immigrantes de notre territoire;

ATTENDU QUE les 3 MRC souhaitent mobiliser les différents acteurs du milieu sur leur territoire en lien avec ce dossier;

ATTENDU QUE les 3 MRC démontrent une volonté et un engagement afin que l'immigration et le contact interculturel deviennent un facteur de prospérité et de vitalité de leur territoire;

6911-20 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité :

- QUE la MRC, conjointement avec les MRC de la Nouvelle-Beauce et Beauce-Sartigan, s'engage dans la démarche d'élaboration de plan d'action supralocal et régional pour la Beauce en déposant une demande financière au MIFI avec la mesure transitoire pour assurer la continuité des actions en cours;
- QUE la MRC accepte que la MRC de la Nouvelle-Beauce soit le fiduciaire du projet au nom des trois MRC de la Beauce, partenaires du projet;
- QUE les trois MRC de la Beauce soient responsables de la présente demande financière visant à réaliser un plan d'action et la mise en œuvre de la mesure transitoire sur le territoire des trois MRC de la Beauce;
- QUE Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tous les documents se rapportant à la convention d'aide financière éventuelle avec le MIFI;
- QUE madame Stéphanie Turgeon soit responsable de ce dossier.

#### 4.9 FRR – Volet 1

ATTENDU QUE les maires conviennent de disposer des sommes disponibles actuellement (280 650\$) via des appels de projets;

6912-20 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise :

- Un appel de projets du 26 novembre au 10 décembre 2020;
- Les subventions maximales par projet pour le présent appel de projets soient de 150 000\$;
- Que soit retenu comme critère principal le nombre de municipalités touchées par les retombés sur le territoire de la MRC;
- Statue à la réunion du 16 décembre 2020 sur les projets déposés;
- Qu'ils reviennent aux municipalités de diffuser l'information sur leur territoire et à leurs organismes.



## 5. RESSOURCES HUMAINES

### 5.1 Embauche d'un conseiller(ère) en environnement

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'ouverture du concours pour l'embauche de personnel pour le poste de conseiller(ère) en environnement;

ATTENDU QUE plusieurs candidatures ont été retenues pour les entrevues;

ATTENDU QUE la candidature de madame Audrey Lefebvre a été retenue pour le poste de conseillère en environnement;

6913-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que la candidature de madame Audrey Lefebvre soit retenue pour le poste de Conseillère en environnement, classe 3.

## 6. ENVIRONNEMENT

### 6.1 Renouvellement Entente Groupe Aptas 2021

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche, par sa résolution 6717-19, a accepté une proposition du Groupe Aptas pour la récupération de carton ondulé sur palettes auprès de clients industriels du territoire de la MRC au prix de 50 \$ la tonne;

ATTENDU QUE la proposition était valide pour les années 2018, 2019 et 2020 et le tonnage récupéré est d'environ 240 tonnes par année. Ce service industriel complète le programme régulier de collecte des matières recyclables et bonifie la performance environnementale de notre MRC. L'entreprise nous facture 2 fois par an et nous fournit un rapport détaillant les tonnages de matières récupérées chez chacun des clients;

ATTENDU QUE les coûts de récupération facturés par le Groupe Aptas sont admissibles à la compensation municipale et sont normalement compensés à plus de 90% par Recyc-Québec;

ATTENDU QUE l'entente actuelle arrive à échéance et doit être renouvelée pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le prix demandé demeure le même que pour les années 2018, 2019 et 2020 soit 50 \$ la tonne plus les taxes applicables.

6914-20 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité de renouveler l'entente pour 2021 avec le Groupe Aptas pour la récupération de carton ondulé auprès de clients industriels du territoire au prix de 50 \$ la tonne plus les taxes applicables.

## 7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 7.1 Adoption Règlement 214-20 – Schéma d'aménagement et de développement révisé et ses amendements

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric souhaite exploiter trois nouveaux ouvrages de prélèvement d'eau dans ces secteurs afin de pallier le manque en eau potable récurrent;

ATTENDU QUE le SADR prévoit que les ouvrages de prélèvement doivent être implantés à moins de 1000 mètres d'un site d'extraction;

ATTENDU QUE le contexte hydrogéologique du secteur permettrait de réduire cette distance séparatrice, sans contraindre les activités d'extraction du secteur;

ATTENDU QU'une modification au SADR s'avère nécessaire;





ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément lors de la séance du 13 mai 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du 13 mai 2020;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un avis favorable de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation sur le projet de règlement le 23 juillet 2020;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue sur le projet de règlement, conformément aux arrêtés 2020-049 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des services sociaux concernant *l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19*;

6915-20 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité :

- Que soit adopté règlement 214-20 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé et ses amendements.

### **7.2 Conformité St-Odilon – Plan d'urbanisme 384-2020**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, lors de sa séance tenue le 9 novembre, a adopté le règlement numéro 384-2020 modifiant le règlement 322-2014 relatif au Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 10 novembre 2020;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 109.7 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6916-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 384-2020 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne un certificat de conformité à cet égard.

### **7.3 Conformité St-Joseph-des-Érables – Zonage 243-20**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, lors de sa séance tenue le 4 août 2020, a adopté le règlement de remplacement 243-20 amendant le règlement de zonage 217-17;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 5 novembre 2020;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6917-20 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement de remplacement 243-20 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables un certificat de conformité à cet égard.

### **7.4 Conformité Tring-Jonction – Zonage 470**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 9 novembre 2020, a adopté le règlement numéro 470 amendant le règlement de zonage numéro 395;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 11 novembre 2020;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit





règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6918-20 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 470 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

#### **7.5 Conformité St-Joseph de Beauce – Plan d'urbanisme 615-3-20**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 13 octobre 2020, a adopté le règlement numéro 615-3-20 modifiant le règlement 615-14 relatif au Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 14 octobre 2020;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 109.7 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6919-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 615-3-20 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.

#### **7.6 Conformité St-Joseph de Beauce – Zonage 627-13-20**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 13 octobre 2020, a adopté le règlement numéro 615-3-20 modifiant le règlement 615-14 relatif au Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 14 octobre 2020;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 109.7 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6920-20 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 615-3-20 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.

## **8. ÉVALUATION FONCIÈRE**

### **8.1 Offre de service 2021 – Servitech**

ATTENDU QUE la MRC Nouvelle-Beauce a retiré son offre de partage de ressource en évaluation;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche se dit satisfaite des services offerts par Servitech depuis septembre 2020;

ATTENDU QUE l'offre de service déposée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2021 pour un montant de 52 800 \$ plus taxes;

6921-20 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la Firme Servitech pour l'année 2021 telle que présentée, et d'autoriser le directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.



## 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 9.1 Dépôt du projet – Signature innovation

ATTENDU QUE pour permettre aux MRC d'exercer leur pleine compétence en matière de développement local et régional, un nouveau fonds, le Fonds Régions et Ruralité, a été créé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020;

ATTENDU QUE ce Fonds se décline en quatre volets :

- Volet I – Soutien au rayonnement des régions
- Volet II – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
- **Volet III – Projets « Signature innovation » des MRC**
- Volet IV – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

ATTENDU QUE le **Volet III – Projets « Signature innovation »** a pour objectif de soutenir la MRC dans la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supralocale à partir d'un domaine de développement propre à l'ensemble de son territoire.;

ATTENDU QUE pour la réalisation de projets « Signature innovation », la MRC se voit octroyer une enveloppe annuelle de 218 765 \$ et ce, jusqu'en 2024;

ATTENDU QU'à la suite d'une démarche de réflexion entreprise, à l'automne 2019, en collaboration avec le CLD Robert-Cliche, quelques dirigeants d'entreprises et maires, il ressort que le projet « Signature innovation » touchera le domaine de l'INNOVATION DURABLE afin d'assurer le développement des entreprises;

ATTENDU QUE pour signer une entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la MRC doit déposer un formulaire d'avis d'intérêt et devis de travaux relatifs à son projet. Ces deux documents doivent être accompagnés d'une résolution;

6922-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le dépôt du projet « SIGNATURE INNOVATION » de la MRC Robert-Cliche en vue de conclure une entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet III du Fonds Régions et Ruralité (FRR) ;
- De désigner le préfet, Monsieur Jonathan V. Bolduc, comme personne autorisée à agir et signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande et, le cas échéant, à déposer toutes demandes d'aide financière.

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été transmise aux élus.

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

6923-20 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

---

Jonathan V. Bolduc  
Préfet

---

Jacques Bussièrès  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

